

Document N°	FSLC	ADM	008	JUR	Nature	Date	Rédacteur	Page	REV 1
					Fiche juridique	10/01/2017	PH	2	
Rev 0	01/12/14	Première émission			Titre :	Saisine de la délégataire		DIFFUSION ETENDUE	
Rev 1	10/01/2017	Mise en forme			Auteur :	Bertrand JACQUET			

FICHE JURIDIQUE 2017-01-10

Votre compétition passe sur la voie publique vous devez saisir la fédération délégataire 3 mois avant la date de la course : comment procéder ?

PAR LETTRE RECOMMANDEE AVEC ACCUSE DE RECEPTION (L.R.A.R.) à : Michèle Tevenon** 446 route des Voûtes 38510 Saint Sorlin de Morestel. Une copie sera adressée aux ligues régionales sur lesquelles se déroulent la manifestation. A défaut de réponse **sous un délai de un mois à réception**, cette autorisation **est réputée accordée**. Cet accord tacite ne dispense pas l'organisateur d'en respecter les engagements :

Article R331-9-1

Toute personne souhaitant organiser une manifestation soumise à autorisation doit recueillir l'avis de la fédération délégataire concernée. Celle-ci rend un **avis motivé** au regard des règles techniques et de sécurité mentionnée à l'article R. 331-7.

Cet avis est communiqué par tout moyen à **l'organisateur et au préfet** de chacun des départements traversés par la manifestation. Il est réputé rendu dans un délai d'un mois à compter de la réception de la demande par la fédération. Un arrêté du ministre chargé des sports détermine les modalités de publication de cet avis.

Article R331-7

Dans les disciplines pour lesquelles elles ont obtenu délégation, les fédérations délégataires édictent les **règles techniques et de sécurité** applicables aux manifestations mentionnées à l'article R. 331-6.

Le règlement particulier des manifestations soumises à autorisation ou déclaration respecte ces règles techniques et de sécurité.

Article R331-6

Les manifestations sportives qui constituent des épreuves, courses ou compétitions **comportant un chronométrage et qui se déroulent en totalité ou en partie sur une voie publique ou ouverte à la circulation publique sont soumises à autorisation.**

Les manifestations sportives qui se déroulent dans le respect du code de la route et qui n'imposent à leurs participants qu'un ou plusieurs points de rassemblement ou de contrôle, à l'exclusion d'un horaire fixé à l'avance et de tout classement en fonction notamment soit de la plus grande vitesse réalisée, soit d'une moyenne imposée, sur une partie quelconque du parcours, **ne sont pas soumises à l'autorisation prévue à l'alinéa précédent.**

Sont toutefois soumises à déclaration les manifestations sportives visées au précédent alinéa prévoyant la circulation groupée, en un point déterminé de la voie publique ou de ses dépendances, de plus de 75 piétons, de plus de 50 cycles ou autres véhicules ou engins non motorisés et de plus de 25 chevaux ou autres animaux.

****Pour des raisons personnelles, Stéphanie MALPELAS ne pourra plus assumer son poste de Coordinatrice du calendrier des manifestations FFST et gestion de l'administratif des manifestations sur le territoire national. C'est Michèle THEVENON, déjà présente au comité en tant que chargée de mission Communication Dryland, qui prend la suite et aura en charge de gérer le calendrier FFST et les manifestations sur le territoire français. Site de la F.F..ST, le 18 mars 2017**

MODELE DE SAISINE DE LA FEDERATION DELEGATAIRE EN L.R.A.R.

Nom du club : _____

Adresse : _____

Enregistrée à la (sous) préfecture

de : _____ le : / /

Sous numéro R.N.A : W _____

Michèle Tevenon
446 route des Voûtes
38510 Saint Sorlin de Morestel

Objet : L.R.A.R du : / /

Monsieur le président de la Fédération Française des Sports de Traineaux,

Je, soussigné (nom, prénom) : _____

Président de l'association (nom de l'association) : _____

conformément aux articles R 331-9-1, R 331-7 & R331-6 du Code du Sport, m'adresse à votre fédération qui est délégataire en vue de recevoir votre avis sur la compétition sportive suivante :

Nom de l'épreuve : _____

Date de l'épreuve : / /

Lieu de l'épreuve : _____

Responsable de l'application des R.T.S : _____

Disciplines proposées : Cani-cross Cani-VTT Cani-trotinette Cani-Trail Autre : _____

Cette épreuve se déroulera majoritairement dans des prairies dans des bois sur route sentier forestier.

Les distances et le règlement seront conformes à celles de la Fédération des Sports et Loisirs Canins (FSLC).

Je vous joins à la présente le plan des parcours ainsi que le bulletin d'inscription de l'épreuve.

L'attestation d'assurance sera transmise aux autorités de l'Etat conformément à l'article R 331-14 du Code du Sport dans le respect des délais légaux.

Vous souhaitant bonne réception des présentes, et dans l'attente de connaître votre avis sur cette épreuve, Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'expression de mes sentiments distingués.

Signature :